

0830075F
ACADEMIE DE NICE
COLLEGE ALPHONSE KARR
185 AVENUE VICTOR SERGENT
83705 ST RAPHAEL CEDEX
Tel : 0498113910

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 24

Année scolaire : 2018-2019

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 21/11/2018

Réuni le : 07/12/2018

Sous la présidence de : Fabrice-Andre Escallier-Duront

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

CONVENTION UPE2A:

Monsieur le Principal propose de signer ou renouveler les contrats ou conventions suivantes :

•Convention relative à l'organisation des cours de français au collège des chênes de Fréjus qui bénéficie d'un dispositif UPE2A à destination des élèves allophones arrivants au collège Karr

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0